

2024-09-16

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

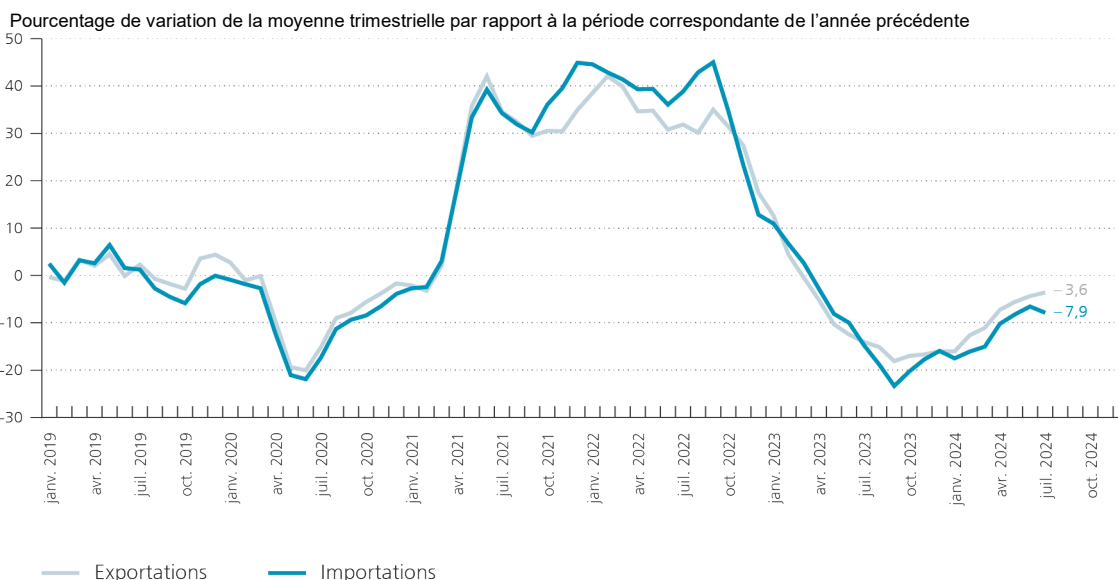
Liens : [Publication](#) [NBB Stat](#) [Information générale](#)

Poursuite de la lente amélioration du commerce extérieur belge de marchandises

- Les exportations en valeur performant un peu mieux que les importations
- Par conséquent, l'excédent commercial s'élargit fortement

En moyenne, sur les trois derniers mois disponibles (de mai à juillet 2024), la valeur des exportations a encore baissé de -3,6 % et celle des importations de -7,9 % (graphique 1). Selon la première estimation préliminaire, les importations en juillet 2024 ont été inférieures de 4,2 % à celles de juillet 2023, tandis que les exportations de juillet 2024 ont affiché un taux de croissance positif de 4 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Graphique 1
Évolution des importations et exportations de biens



Source : ICN

Depuis quelques mois, la croissance de la valeur des exportations est quelque peu supérieure à celle des importations, principalement dans le domaine des produits chimiques et minéraux. En ce qui concerne les importations, l'amélioration se situe au niveau des produits alimentaires, principalement sous l'effet de hausses de prix. En raison de taux de croissance relativement meilleurs du côté des exportations, l'excédent commercial a fortement augmenté pour atteindre 15,8 milliards d'euros pour l'ensemble des 7 premiers mois de 2024, soit l'excédent le plus important depuis 3 ans.

En ce qui concerne la répartition par pays, on soulignera que la valeur des importations en provenance de Russie s'est effondrée (elle ne représente plus qu'un cinquième de ce qu'elle était avant le début de la guerre). La valeur des échanges avec l'Ukraine est en revanche en forte progression.

Tableau 1
Importations et exportations de biens (en valeur), mai 2024 - juillet 2024 : répartition par catégorie de produits⁴

	Croissance ¹		Poids ²		Contribution à la croissance ³	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Total	-7,9	-3,6	100,0	100,0	-7,9	-3,6
Produits chimiques	-10,9	2,5	22,8	28,6	-2,6	0,6
Matériel de transport	-18,4	-13,5	12,2	11,8	-2,5	-1,6
Machines et matériel électrique	-12,6	-7,2	13,0	11,2	-1,7	-0,8
Produits minéraux	0,4	2,9	17,0	13,5	0,1	0,3
Métaux communs	-6,9	-10,6	6,5	7,7	-0,4	-0,8
Plastique et caoutchouc	-5,3	-6,5	5,0	7,7	-0,3	-0,5
Alimentation et boisson	15,3	2,1	5,1	7,3	0,6	0,1
Métaux précieux, incl. diamants	-23,0	-17,6	2,0	2,6	-0,6	-0,5
Textile	-12,5	-8,6	2,1	2,8	-0,3	-0,2

Source : ICN,

1 Pourcentages de variation de la moyenne trimestrielle par rapport à la période correspondante de l'année précédente,

2 Part dans le total des importations et exportations,

3 Contribution au pourcentage de variation de la moyenne trimestrielle par rapport à la période correspondante de l'année précédente,

4 Catégories de produits dont le poids moyen dans les importations et les exportations est le plus important,

Tableau 2
Importations et exportations de biens (en valeur), mai 2024 - juillet 2024 : répartition géographique

	Croissance ¹		Poids ²		Contribution à la croissance ³	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Monde	-7,9	-3,6	100,0	100,0	-7,9	-3,6
Europe	-7,3	-4,2	71,1	76,9	-5,1	-3,3
UE	-6,7	-5,1	62,0	66,8	-4,1	-3,5
Allemagne	-6,7	-11,1	12,6	17,6	-0,8	-2,1
France	-12,7	-7,4	10,2	13,2	-1,4	-1,0
Pays-Bas	4,3	-3,7	20,8	13,3	0,8	-0,5
Norvège	-4,6	-23,1	1,5	0,5	-0,1	-0,2
Ukraine	89,9	23,9	0,1	0,1	0,0	0,0
Russie	-32,4	9,5	0,5	0,4	-0,2	0,0
Royaume-Uni	-12,0	11,1	3,8	6,1	-0,5	0,6
Afrique	21,0	0,7	3,0	3,5	0,5	0,0
Amérique	-17,3	-3,7	9,4	9,9	-1,8	-0,4
USA	-19,2	-5,0	6,6	6,8	-1,4	-0,3
Asie	-9,6	0,1	15,7	8,3	-1,5	0,0
Chine	-0,1	-5,3	7,1	1,6	0,0	-0,1
Japon	-31,3	52,6	1,6	1,0	-0,7	0,3
Australie et Océanie	7,5	-14,9	0,6	0,6	0,0	-0,1

Source : ICN

1 Pourcentages de variation de la moyenne trimestrielle par rapport à la période correspondante de l'année précédente,

2 Part dans le total des importations et exportations,

3 Contribution au pourcentage de variation de la moyenne trimestrielle par rapport à la période correspondante de l'année précédente,

Avertissement méthodologique :

Ce communiqué de presse décrit l'évolution du commerce de biens (exprimé en valeur) depuis et vers la Belgique. Les statistiques portent sur le total du commerce de biens (concept communautaire), dans lequel le commerce de biens des non-résidents transitant par la Belgique n'est pas déduit comme dans le concept national. Les données, notamment les détails par catégorie de produits, sont fournies via NBB.Stat sur www.NBB.be.

Notice méthodologique : nouveau traitement de certaines transactions spécifiques du commerce avec les pays hors Union européenne

Les statistiques relatives au commerce international de marchandises avec les pays hors Union européenne reposent sur les données collectées par les autorités douanières. Ces données contiennent toutes les informations nécessaires à l'établissement des statistiques. C'est la raison pour laquelle la Banque nationale a depuis longtemps accès aux déclarations douanières introduites auprès des douanes belges.

Cependant, l'évolution de la législation douanière de l'UE a, dans certains cas, influé sur la disponibilité des données douanières et sur la possibilité de les utiliser directement pour l'élaboration des statistiques du commerce extérieur ; des problèmes statistiques spécifiques se posent dans deux cas de figure.

Le premier cas se produit lorsque, dans le cadre du régime dit de dédouanement centralisé (« Centralised Clearance, CC »), la déclaration douanière n'est pas introduite dans l'État membre où se trouvent les marchandises. Ce régime permet en effet aux entreprises titulaires d'une autorisation de déclarer les marchandises par voie électronique à l'endroit où elles sont établies, indépendamment du lieu d'importation ou d'exportation des biens. Or, lorsqu'une déclaration douanière est déposée dans un autre État membre, l'État membre dans lequel les marchandises sont importées ou exportées ne dispose pas de la déclaration contenant les données statistiques pertinentes et ne peut donc pas les intégrer dans ses statistiques du commerce extérieur.

Le deuxième cas concerne les quasi-exportations : la déclaration douanière est introduite dans l'État membre à partir duquel les biens quittent l'UE, alors qu'ils ont eu pour point de départ un autre État membre. Ce dernier n'a, par conséquent, pas plus accès aux données douanières.

Afin de contourner ces deux problèmes, la Commission européenne (Eurostat) a mis en place un système d'échange de données (CDE, pour « Customs Data Exchange ») entre les autorités statistiques de tous les États membres. Grâce au CDE, l'État membre dans lequel la déclaration douanière est introduite envoie les données nécessaires à l'État membre dans lequel les marchandises entrent dans l'UE ou dont elles sortent dans le cas d'un dédouanement centralisé, et à l'État membre à partir duquel les marchandises ont initialement été exportées pour ensuite quitter l'UE dans le cas d'une quasi-exportation. Les États membres qui reçoivent ces données les utilisent ensuite comme source complémentaire pour établir des statistiques sur le commerce avec les pays hors UE. Les États qui envoient ces données les suppriment ensuite des statistiques qu'ils établissent afin d'éviter un double comptage. Cette solution permet d'améliorer la couverture du commerce extérieur de chaque pays, ainsi que la répartition géographique du commerce de l'UE dans son ensemble.

Conformément à la législation européenne, les statistiques belges du commerce extérieur appliquent désormais ces deux corrections avec effet rétroactif à partir des chiffres de janvier 2022 (date de l'entrée en vigueur de CDE). Concrètement, une correction positive est appliquée aux données CDE reçues, tant pour les marchandises entrant en Belgique ou quittant le pays pour lesquels des déclarations douanières sont introduites dans un autre État membre (CC), que pour les marchandises en quasi-transit dans un autre État membre. Une correction négative est par ailleurs appliquée concernant les marchandises dont les déclarations douanières sont introduites en Belgique (CC).

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de ces corrections sur les chiffres du commerce de la Belgique avec les pays hors UE selon le concept communautaire¹ :

	Corrections positives		Corrections négatives		Corrections nettes		
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations nettes
2022	1.610,4	2.492,8	-76,3	-312,9	1.534,1	2.179,9	-645,8
2023	2.212,6	2.831,4	-95,2	-273,2	2.117,4	2.558,2	-440,8
2024 (7 mois)	1.316,8	789,1	-120,1	-146,9	1.196,7	642,2	546,8

Ces corrections ne correspondent pas à la différence totale entre la version actuelle des chiffres et les versions publiées précédemment car, outre cet ajustement méthodologique, les données du commerce extérieur publiées aujourd'hui ont subi les révisions usuelles, en raison par exemple d'ajustements sur d'anciennes déclarations ou la réception de déclarations tardives.

¹ Ces corrections sont limitées aux séries établies selon le concept communautaire ; dans le concept national, de tels mouvements de biens ne peuvent pas être inclus, ou sont depuis longtemps exclus via la méthode actuelle, parce qu'ils constituent, par définition, des échanges entre non-résidents.